

Pour France Digitale, la plus grande association de startups en Europe : l'adoption du *Digital Markets Act* offre aux startups l'opportunité de concurrencer les GAFAM

La Présidence française de l'UE (PFUE) a adopté jeudi soir le compromis sur le Digital Markets Act (DMA) lors de la dernière réunion avec le Parlement et la Commission. Ce règlement permettra de rééquilibrer les relations entre les start-ups et les géants du numérique.

En ne ciblant que les plus grandes entreprises, qui contrôlent l'accès aux marchés numériques, profitent de leur position de force pour empêcher toute concurrence d'émerger, et imposent leurs conditions aux entreprises et utilisateurs finaux de leurs services, le DMA offre aux startups la capacité à innover, avant d'être régulées.

Selon Maya Noël, directrice générale de France Digitale : *“Le rôle de France Digitale, dans le cadre des discussions avec la Commission européenne et le Parlement, a été de veiller aux effets de bord du DMA sur les startups. Nous sommes satisfaits que le texte ait pu aboutir sur une version finale dans ces délais, et son application devrait parvenir à réguler les marchés numériques, sans freiner l'innovation en Europe.”*

Les startups sont désormais protégées contre les abus de position dominante des Gafam, telles que le déréférencement par des moteurs de recherche ou magasins d'application, l'obligation d'utiliser le système de paiement ou d'identification du magasin d'application, le sherlocking (cette pratique utilisée par certains magasins d'applications - notamment Apple - qui repèrent les fonctionnalités préférées des utilisateurs, les intègrent à leurs propres applications dans le système d'exploitation du téléphone, jusqu'à parfois anéantir les applications copiées).

Selon Maya Noël : *“73% de nos membres se sentent dépendants des Gafam. L'omniprésence des géants du numérique déséquilibre totalement le rapport de force et empêche une concurrence loyale avec nos startups. Dorénavant, quand une startup subira un abus de position dominante, la procédure d'enquête pourra passer de six ans en moyenne à un délai de maximum douze mois. C'est toujours trop long, mais il y a désormais une visibilité sur le délai d'enquête.”*

Contacts

Communication: communication@francedigitale.org

Relations presse : sylvain.drillon@publicisconsultants.com

Anglais

Communiqué de presse disponible en anglais [ici](#) :

À propos de France Digitale

Fondée en 2012, France Digitale est la plus grande association de startups en Europe, avec plus de 1800 startups et 100 investisseurs français du numérique. L'association se donne pour mission de créer des champions européens du numérique et d'animer l'écosystème des startups en France. France Digitale est co-présidée par Frédéric Mazzella, fondateur de BlaBlaCar, et Benoist Grossmann, CEO Eurazeo Investment Manager.